



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'encadrement**

Secrétariat général  
Service de l'encadrement  
Sous-direction des carrières  
des personnels d'encadrement  
Bureau des personnels d'inspection

DE SE 2-2  
n° DE-D2025-001649

Tél : 01 55 55 13 09 ou 15 24

Mél :

[secretaire.de-se-2-2@education.gouv.fr](mailto:secretaire.de-se-2-2@education.gouv.fr)

[gestion-ia-ipr@education.gouv.fr](mailto:gestion-ia-ipr@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75007 Paris

Paris, le **27 FEV. 2025**

La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

à

Mesdames et Messieurs les maîtres de conférences, les professeurs de chaire supérieure, les professeurs agrégés, les personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation et les inspecteurs de l'éducation nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique et Mesdames et Messieurs les recteurs délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

s/c de Madame la vice-rectrice et Messieurs les vice-recteurs

s/c de Madame la cheffe du service de l'Éducation nationale à Saint-Pierre et Miquelon

s/c de Mesdames et Messieurs les autorités compétentes à l'égard de personnels détachés

s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs de l'administration centrale

**Objet : Accueil par voie de détachement et à titre dérogatoire d'un ou une bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le corps des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), spécialité anglais dans l'académie de Lille**

**Référence :** Décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

**Pièces jointes :**

- Annexe I : formulaire de demande d'accueil en détachement dans le corps des inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (rentrée 2025)
- Annexe II : dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)
- Annexe III : fiche de poste d'IA-IPR d'anglais au sein de l'académie de Lille

La présente note précise les modalités et le calendrier du recrutement par la voie du détachement d'un ou une bénéficiaire de l'obligation d'emploi dans le corps des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), spécialité anglais.

## **I. Modalités et conditions d'accueil par voie de détachement dans le corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

Par arrêté ministériel du 20 décembre 2024, publié au JO du 27 décembre 2024, un poste est offert par voie de détachement dans le corps des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, spécialité anglais, pour l'année scolaire 2025, au sein de l'académie de Lille. Ce recrutement est ouvert dans les conditions du décret n°2020-569 du 13 mai 2020 susmentionné.

### I.1 Conditions pour candidater

- Appartenir à l'une des catégories suivantes des bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail et le justifier ;
- Etre fonctionnaire titulaire appartenant aux corps des **maîtres de conférences**, des **professeurs de chaire supérieure**, des **professeurs agrégés**, des **personnels de direction** d'établissement d'enseignement ou de formation et des **inspecteurs de l'éducation nationale** et justifiant de 5 ans de services effectifs dans des fonctions correspondantes.

### I.2 Modalités de dépôt des demandes d'accueil en détachement

Pour se porter candidat au recrutement dans le corps des IA-IPR par cette voie, vous êtes invités à répondre à l'appel à candidature qui se fait par voie de publication de la fiche de poste sur le site <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/> **du 3 mars au 3 avril 2025**.

**Il vous appartiendra de transmettre un dossier de candidature complet à la direction de l'encadrement au plus tard le 3 avril 2025 exclusivement par la voie électronique aux adresses :**

[gestion-ia-ipr@education.gouv.fr](mailto:gestion-ia-ipr@education.gouv.fr)

[secretaire.de-se-2-2@education.gouv.fr](mailto:secretaire.de-se-2-2@education.gouv.fr)

#### **Constitution du dossier de candidature :**

- Annexe I : formulaire de demande d'accueil en détachement dans le corps des IA-IPR en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (rentrée 2025)
- Annexe II RAEP : dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
- Copie du justificatif en cours de validité attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- CV

Toute demande incomplète ne sera pas examinée.

### I.3 Modalités de traitement des candidatures

La direction de l'encadrement vérifiera la recevabilité des dossiers de candidatures et transmettra les dossiers recevables à la commission chargée d'évaluer l'aptitude professionnelle des candidats.

#### I.3.1 Composition de la commission chargée de l'appréciation de l'aptitude professionnelle

Cette commission, dont les membres seront désignés par arrêté ministériel, sera composée comme suit :

- Deux agents d'un corps de niveau équivalent ou supérieur au corps de détachement représentant l'autorité administrative disposant du pouvoir de nomination ;



- Un fonctionnaire compétent en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Une personne des ressources humaines de la direction de l'encadrement (DE)

### I.3.2 Procédure de sélection par la commission

- La commission examine les dossiers et évalue l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions du corps de détachement puis établira la liste des candidats sélectionnés pour être auditionnés.
- La commission auditionnera les candidats sélectionnés du **28 avril 2025 au 30 avril 2025** (dates prévisionnelles).

L'entretien, d'une durée maximale de 45 minutes au plus, s'effectuera sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Il aura pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours professionnel de 10 minutes au plus.

La commission appréciera la motivation, le parcours professionnel et la capacité du candidat à occuper les fonctions de niveau supérieur que recouvrent les missions du corps d'IA-IPR.

Une partie de l'entretien pourra être consacrée à un échange en anglais.

- A l'issue des auditions, la commission communiquera les résultats dans la **première quinzaine de mai 2025**.

**Le fonctionnaire retenu sera informé de son accueil en détachement dans le corps des IA-IPR à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et sera affecté au sein de l'académie de Lille, dans la spécialité anglais.**

Une **formation professionnelle** sera prévue durant l'année de détachement. Elle alternera l'exercice effectif des fonctions sur poste et des sessions de formation organisées par l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation et l'académie de Lille.

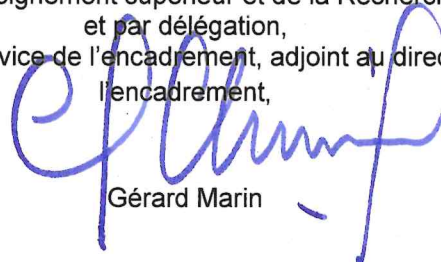
A l'issue de l'année de détachement, la commission précitée se réunira à nouveau pour statuer sur l'intégration dans le corps des IA-IPR du fonctionnaire concerné.

**Le candidat retenu qui ne rejoindrait pas son poste au 1<sup>er</sup> septembre 2025 au sein de l'académie de Lille perdrait le bénéfice de cet accueil par la voie du détachement.**

## II. Calendrier des opérations

1	Publication de la fiche du poste ouvert à l'accueil en détachement sur Choisir le service public (CSP)	Du 3 mars 2025 au 3 avril 2025
2	Envoi du dossier de candidature aux adresses <a href="mailto:gestion-ia-ipr@education.gouv.fr">gestion-ia-ipr@education.gouv.fr</a> et <a href="mailto:secrtaire.de-se-2-2@education.gouv.fr">secrtaire.de-se-2-2@education.gouv.fr</a>	Du 3 mars 2025 au 3 avril 2026
3	Audition des candidats sélectionnés	Entre le 28 avril 2025 et le 30 avril 2025
4	Communication des résultats	Première quinzaine du mois de mai 2025

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
et par délégation,  
le chef du service de l'encadrement, adjoint au directeur de  
l'encadrement,



Gérard Marin